

MAISON
FRANÇAISE

CinnaTM



6^e CONCOURS DESIGN JEUNES CREATEURS

Avec le soutien de :

intramuros
INTERNATIONAL DESIGN MAGAZINE

love
COTE PARIS

//INTERIEURS®

L'EXPRESS *Styles*

IDEAT



VIA
Valorisation
de l'Innovation
dans l'Ameublement

Pour la sixième fois, Maison Française et Cinna s'associent pour organiser le **Concours Design Jeunes Créateurs**.

1. PARTICIPANTS

Le **Concours Design Jeunes Créateurs** s'adresse à tous les créateurs français et étrangers de moins de 30 ans (à la date de clôture des candidatures), qu'ils soient étudiants ou dans la vie active.

2. THÈME DU CONCOURS

Le concours a pour objet de permettre à de jeunes designers de proposer leur réflexion sur les accessoires de l'habitat d'aujourd'hui en prenant en compte l'évolution des modes de vie.

Le thème retenu pour cette 6^{ème} édition est « LE MOUVEMENT ».

Ainsi, les projets proposés devront traduire une idée de mouvement qui pourra s'illustrer par exemple à travers l'une des caractéristiques suivantes : mobile, flexible, extensible, orientable, etc.

3. CATEGORIES

Les projets présentés dans le cadre du concours devront appartenir à l'une des 2 catégories suivantes :

. LUMINAIRES

Lampadaires, lampes à poser ou appliques destinés à l'habitat domestique.

. PETITS MEUBLES

Tables, bureaux, chaises, table basse (avec fonction), chevets, etc.

Le choix des matériaux est libre, et pourra se faire selon la sensibilité de chacun.

Projets d'étudiants ou créations spécifiques, ces produits doivent être libres à l'édition.

Il est possible de concourir dans les 2 catégories, mais il sera nécessaire de transmettre deux dossiers différents.

4. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante :

CINNA - CONCOURS DESIGN
BP 1
01470 BRIORD

Date limite du dépôt des candidatures : **lundi 15 octobre 2012**
(date d'expédition, le cachet de la poste fera foi).

Les dossiers devront comprendre les éléments suivants :

- une note conceptuelle présentant la création,
- les dessins des articles concernés,
- les photos des maquettes (facultatif) et tout élément permettant au jury de se prononcer,
- un curriculum vitae du créateur mentionnant sa formation et éventuellement les produits déjà créés et édités ,
- **une fiche A3 résumant le projet** : cette fiche est destinée à être transmise au jury avant la réunion afin de préparer celle-ci. Elle devra contenir tous les éléments permettant de bien apprécier le projet ainsi que le CV résumé du candidat.

Un CD devra être joint au dossier avec les éléments du projet et la fiche « A3 résumé » en format pdf. Tous ces éléments sont de présentation libre.

Il devra être indiqué également si des maquettes ou prototypes sont disponibles ; ceux-ci pourront être alors demandés lors de la phase finale de la sélection.

Un créateur peut déposer plusieurs projets et concourir dans les deux familles mais devra alors déposer plusieurs dossiers.

5. DEROULEMENT DU CONCOURS

15 octobre 2012 :	Date limite d'envoi des dossiers de candidatures.
Novembre 2012 :	Présélection des dossiers pour présentation au jury et au Prix du Public.
Début décembre 2012 :	Réunion du jury
Décembre 2012 :	Vote du public sur la page internet du concours
Fin déc./début janvier :	Annnonce des résultats lors d'une soirée au VIA
Début 2013 :	Publication des résultats du concours par les titres partenaires

6. SÉLECTION DES DOSSIERS

Le comité de sélection se réunira au début du mois de novembre pour étudier les dossiers reçus et en sélectionner un certain nombre (10 à 15 dossiers) dans chaque catégorie.

Cette sélection sera ensuite soumise au jury et au vote du public.

7. PRIX DU JURY

Lors d'une réunion plénière début décembre, le jury désignera dans chaque catégorie un 1er et un 2e prix. Ce jury sera composé de :

- Deux représentants de la rédaction de Maison Française
- Michel Roset, Président de la société Cinna,
- 2 à 3 designers (en 2011 : François Bauchet, François Azambourg et Frédéric Beuvry)
- Gérard Laizé, Directeur Général du Via,
- Chantal Hamaide, directrice de la rédaction d'Intramuros,
- Marion Vignal, Chef des rubriques design et architecture à l'Express
- Vanessa Chenaie, Rédactrice en chef adjointe d'Ideat
- Marie Montuir, Rédactrice en chef de l'émission Intérieurs.
- D'autres membres pourront être invités à siéger dans ce jury.

8. PRIX DU PUBLIC

Lancé pour la première fois lors de la dernière édition du concours, le Prix du Public permet de faire récompenser par le public un projet dans chaque catégorie.

Pour cela, les projets retenus par le Comité de Sélection sont proposés au public sur internet (en 2011, via une page Facebook). Celui-ci peut voter pour son ou ses projets préférés pendant la période définie.

Les modalités et dates exactes de ce vote du public seront précisées dans le courant du mois de novembre 2012 et annoncées par l'intermédiaire d'un emailing à l'ensemble des membres du Club Cinna et des participants au concours, et sur les sites www.cinna.fr et www.cotemaison.fr.

9. PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront proclamés lors d'une soirée fin décembre/début janvier au VIA.

Les designers primés par le Jury recevront :

- Premiers prix : un chèque de 3000€
- Deuxièmes prix : un chèque de 1500€

Les deux lauréats du Prix du Public recevront chacun 1500€.

Les gagnants bénéficieront également de la promotion liée au concours, au travers des comptes-rendus réalisés par les partenaires du concours.

La Société Cinna aura la liberté d'éditer les produits sélectionnés qui figureront alors dans son catalogue. Dans ce cas, un contrat d'édition sera alors signé avec les créateurs de ces produits et le chèque du Concours sera considéré comme une avance sur royalties. Tout projet non édité par Cinna dans les 18 mois suivant la proclamation des résultats redeviendra libre à l'édition.

Il est important de préciser que, suite aux précédentes éditions, Cinna a édité des projets présentés au Concours qui, sans avoir été primés, avaient mérité d'entrer à la collection Cinna.

Le temps exigé par la réalisation et la mise au point des prototypes est tel que la présentation des produits primés ne pourra pas se faire avant le salon Maison et Objet de janvier 2014. A cette occasion, les produits sont également mis en avant dans le dossier presse de la marque.